

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-19-0838 du 14/10/2019

Arrêté du 9 octobre 2019

ARRETE CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTERIM DE LA
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES VOSGES

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté charge un administrateur des Finances publiques de l'intérim de la direction départementale des Finances publiques des Vosges.

Date d'application : 01/11/2019

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTÉRIM DE LA
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES VOSGES.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTÉRIM DE LA
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES VOSGES



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

ARRÊTÉ
chargeant un administrateur des finances publiques
de l'intérim de la direction départementale des finances publiques des Vosges

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

ARRÊTE :

Article premier

M. Alain SOLARY, administrateur des finances publiques, adjoint au directeur départemental des finances publiques des Vosges, est chargé de l'intérim de la direction départementale des finances publiques des Vosges, en remplacement de M. Patrick NAERT.

Article 2

Cette mesure prend effet le 1^{er} novembre 2019.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des finances publiques, section ressources humaines et organisation

Fait à Paris, le 9 octobre 2019

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION :
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART